

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---\*---\*---  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
---\*---\*---

DECRET N° 82-160 du 12 Mai 1982

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO  
Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique de  
l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU  
Ministre des Finances pour compter du  
12 mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 12 mai 1982, le Camarade Armand  
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances  
pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 12 Mai 1982

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 CPC 2 MF-MESRS 6  
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-  
Gde-Chanc. 3 UNB-FASJ 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-